

## DOSSIER PÉRISCOLAIRE

### **Périscolaire matin, restauration, périscolaire soir, aide aux leçons, étude surveillée**

Une fiche de renseignements pour chaque enfant. Ce dossier vous concerne si votre enfant est scolarisé dans l'une des écoles maternelle, élémentaire ou primaire d'Ayze, Bonneville, Contamine sur Arve et Vougy,

#### Quelques définitions, pour bien nous comprendre :

- **Inscription** : votre enfant est inscrit quand vous avez transmis au PAE un dossier administratif complet c'est ainsi que, si vous le souhaitez, vos droits d'accès au « Portail famille » peuvent être ouverts, afin de réaliser réservations, annulations, paiements en ligne.  
L'inscription seule ne réserve pas de place pour votre enfant au périscolaire du matin, du soir ou à la restauration.
- **Réservation** : il s'agit des dates pour lesquelles vous sollicitez une prise en charge de votre enfant, que ce soit à l'accueil périscolaire du matin, du soir, à la restauration, etc. Vous réaliserez des réservations en respectant le délai d'au moins 3 jours ouvrés entre la date de la demande et le jour de fréquentation du service.

#### **ATTENTION, SOUS RÉSERVE DES PLACES DISPONIBLES**

- **Quotient Familial** : (revenu fiscal de référence du foyer) / (nombre de parts du foyer) / 12

**Pour que vos demandes de réservation soient enregistrées par le PAE,  
le paiement des factures en cours doit être à jour.**

Le PAE (pôle administratif enfance) reste à votre disposition.

Par téléphone : 04.50.25.22.43

Par mail : [enfance@ccfg.fr](mailto:enfance@ccfg.fr)

Par courrier : Communauté de Communes Faucigny Glières, service PAE, 6 place de l'hôtel de ville 74130 Bonneville.

Dans ces locaux, en mairie de Bonneville (ascenseur, étage OH) **sur rendez-vous uniquement.**

**Connexion au portail famille,  
aux dates indiquées dans le tableau ci-dessous et en fonction de votre situation familiale.  
Vous devrez effectuer :**

**Mise à jour du dossier administratif (fiche famille et fiche sanitaire de chaque enfant)  
Joindre les documents demandés.**

**Il est dans l'obligation de télécharger les documents suivants :**

- Copie du livret de famille (si modification)
- Attestation de l'employeur/des employeurs complétées, ou tout document attestant de votre situation professionnelle en septembre 2023
- Uniquement, en cas de changement d'adresse, copie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Copie de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 ou attestation de salaire pour les deux parents frontaliers (En l'absence de ce document, la famille se verra appliquer le tarif le plus élevé).
- Attestation d'assurance responsabilité civile pour l'année scolaire 2023/2024 (avant fin septembre 2023)

Nombre de titulaire(s) de l'autorité parentale	Attestation employeur pour septembre 2023 même avec planning irrégulier	Dates de dépôt du dossier administratif et date ouverture réservations
1 - Famille biparentale	OUI les 2	<b>Mise à jour dossier administratif sur portail famille :</b> du 13 au 31 mars 2023  <b>Ouverture portail pour réservations :</b> du 24 avril au 12 mai 2023
7 - Famille biparentale Famille biparentale	OUI pour l'un des 2 NON	<b>Mise à jour dossier administratif sur portail famille :</b> du 22 au 26 mai 2023  <b>Ouverture portail pour réservations :</b> à compter du 05 juin 2023

**CLÔTURE DES INSCRIPTIONS ET RÉSERVATIONS AU 30 JUIN 2023**

**LE CALENDRIER CI-DESSUS AINSI QUE LES DATES D'OUVERTURES DES  
RÉSERVATIONS SERONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MODIFIÉS EN FONCTION  
DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION SANITAIRE.**